

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00445
Numéro SIREN : 351 640 131
Nom ou dénomination : 3 C CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2023 sous le numéro de dépôt 10509

3 C CONCEPT
S.A.S au capital de 50.000,00 Euros
Siège social : 17, rue d'Ahuy
21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON
R.C.S. : DIJON 351 640 131

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-deux décembre,
À onze heures,
Au siège social,

les actionnaires de la société **3 C CONCEPT** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de son Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Eric JAGER préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président de séance constate que les actionnaires présents remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'une Directrice Générale ;
- Pouvoirs à donner pour l'exécution des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution – Nomination d'une Directrice Générale

L'Assemblée Générale, sur proposition de son Président, nomme, à compter de ce jour, Madame Sabine JAGER demeurant 17, rue d'Ahuy – 21121 HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, en qualité de Directrice Générale, pour une durée illimitée sans toutefois excéder la durée du mandat du Président.

L'Assemblée Générale ratifie le contrat de travail de Madame Sabine JAGER, signé en date du 02 février 2012, pour lequel elle continuera à percevoir une rémunération au titre de ses fonctions de secrétaire administrative et commerciale.

Madame Sabine JAGER exercera ses fonctions de Directrice Générale conformément à l'article 17 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et l'associé présent, consigné au registre prévu par la loi.

Le Président

Eric JAGER-SEBILLOTTE

Sabine JAGER

(signature valant acceptation des fonctions de Directrice Générale)

Alain GOUSSET